



Litige avec ma salle de gym

Par **thred**, le **21/08/2008** à **11:20**

j'etais inscrite à ma salle de gym jusqu'au 30 juin , or, un accident, le 2 mars, m'a empêché de faire de la gym rnpour récupérer les 4 mois, le propriétaire de la salle veut que je me reinscrive au moins 3 mois ! je ne suis meme pas sure de pouvoir refaire du sport ! rna t'il le droit? je precise qu'il n'y a pas de contrat écrit , tout est informatisémerci

Par **coolover**, le **21/08/2008** à **12:44**

Bonjour thred.rnrnSur un plan juridique, si un accident à entraîné une impossibilité médicale de pouvoir utiliser la salle de gym (il faut que tu aies des preuve en ce sens, notamment un certificat médical), alors cela peut constituer un cas de force majeure, te permettant de demander remboursement des derniers mois (Arrêet de l'assemblée plénière de la Cour de Cassation, 14/04/2006).rnrnTente un courrier recommandé à ta salle de gym pour renégocier le remboursement :)

Par **thred**, le **21/08/2008** à **12:51**

merci de la reponse rnaucas ou je peux reprendre le sport, ai je le droit de demander à ce qu'il me reporte ces 4 mois ?

Par **coolover**, le **22/08/2008** à **07:08**

Tu as le droit de lui demander oui. Et il a le droit de te le refuser :)rnrnJuridiquement, un cas de force majeure met fin au contrat, ce qui signifie remboursement de ce que tu n'as pas pu consommer.rnrnMaintenant, peut être qu'il préférera reporter plutôt que de rembourser :)

Par **thred**, le **22/08/2008** à **09:35**

merci !!!